

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 17/12/2019

Délibération n° CA 2019 - 133

Approuvant les cotisations à compter de l'année 2019 à des associations

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

L'Université Toulouse 1 Capitole (Ecole d'Economie de Toulouse) cotise, à compter de l'année civile 2019 à la CCI France Belgique Avenue des arts, 8 1210 Bruxelles pour un montant de 485 €.

Article 2

Ces adhésions seront imputées sur le Service Opérationnel **9120010001**.

La Présidente du Conseil d'Administration,



Corinne MASCALA

